

Délibération n° 13	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Service des Sports : Adhésion 2016 au pôle métropolitain Côte d'Opale- « Réseau Plaisance Côte d'Opale »	
Rapporteur : Monsieur Cadet	
Synthèse de la délibération :	Adhésion au pôle métropolitain Côte d'Opale-« Réseau Plaisance Côte d'Opale » pour le 1 ^{er} semestre de l'année 2016 dans l'attente de la création d'une association regroupant les ports de la côte d'Opale.

Le port de plaisance d'Etaples adhère depuis 1999 au réseau des ports de la Côte d'Opale avec les ports de Boulogne/mer, Calais, Gravelines et Dunkerque. Cette mise en réseau permet de mutualiser les actions de promotion et d'amélioration des services pour augmenter les retombées économiques.

Le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Côte d'Opale a réaffirmé sa volonté et celle des cinq ports en délibérant le 17 mars 2016 pour poursuivre le fonctionnement du réseau en matière de tourisme, d'environnement et de nautisme.

Il a été proposé que chaque port verse la moitié de la cotisation annuelle soit trois mille euros au Pôle Métropolitain Côte d'Opale. Le relais serait pris par une association des ports qui devrait être créée dans le courant du mois d'Octobre. Elle aurait le même rôle que le « Réseau Plaisance Côte d'Opale ».

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'approuver les dispositions qui précèdent,
- D'imputer la dépense de trois mille euros à l'article 6182 du budget annexe du port de plaisance

Délibération adoptée avec 33 voix pour.